

La Chenille processionnaire du Chêne



Apparue de manière très importante en 2007 sur le Morbihan, la chenille processionnaire du chêne s'est cantonnée par la suite principalement au sud du département mais de manière beaucoup plus faible. Depuis 2 ans, les populations de cette chenille sont en nette augmentation sur notre territoire.

Les effets liés à sa présence sont de deux ordres :

- La défoliation des chênes

et

- l'urtication que cette chenille peut provoquer chez l'homme et les animaux, courant Mai-Juin.

Afin d'éviter ces désagréments, des traitements organisés par la FDGDON Morbihan, utilisant un insecticide biologique (Bacille de Thuringe) sont possibles. Ils sont réalisés en Avril-Mai avec l'aide d'un canon nébulisateur.

Si vous souhaitez bénéficier du traitement de vos chênes, retirez un bulletin d'inscription dans votre Mairie (fin des inscriptions le 29 Mars).

Si vous constatez la présence de chenilles dans vos chênes, surtout au dernier stade de leur évolution lorsqu'elles se regroupent sur les troncs ou branches charpentières pour se nymphoser, sachez que les chenilles, à ce stade, sont très urticantes. Elles présentent alors un danger pour vous et vos animaux, il faut donc éviter de se trouver sous les chênes pendant la période à risque (Mai-Juin).

La solution qui peut être envisagée à cette période est le brûlage du nid avec un « désherbeur thermique ». Cette opération est à réaliser avec des équipements adaptés afin d'éviter les urtications (combinaison, bottes, lunettes, gants, ...).

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN ET DU CHENE

Les chenilles processionnaires **du pin et du chêne** sont présentes dans le Morbihan et les conséquences sont multiples :

- ⇒ **URTICATIONS** touchant les hommes (allergies, démangeaisons, œdème, ...) et les animaux (Nécrose de la langue (chien et chat), ...)
- ⇒ **AFFAIBLISSEMENT** des arbres contaminés (perte de croissance) sans conséquence notoire sur la santé des arbres

Que faire ou ne pas faire !

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN



Début de l'été (courant juin), les papillons sortent de terre et les femelles pondent leurs œufs entre 2 aiguilles. Après l'éclosion et différents stades larvaires, elles forment en octobre un cocon volumineux, souvent à l'extrémité d'une branche. A la fin de l'hiver, elles quittent l'arbre en se déplaçant en procession pour se nymphoser dans le sol (durée : quelques semaines)

⇒ **Attention DANGER** pour les hommes et les animaux car à ce stade le risque d'urtication est très important

Que faire à ce moment-là ? Eviter de les toucher. Le traitement biologique à cette époque est inefficace.

A ne pas faire : Les ramasser sans protection (lunettes, gants, ...)

Que faire plus tard ? Pensez à vous inscrire durant l'été pour le traitement biologique préventif d'automne.
⇒ Consultez votre mairie où des bulletins d'inscriptions sont disponibles chaque année à partir du mois de juillet (clôture des inscriptions fin août)

NB : L'échenillage d'automne (moyen mécanique) est également possible tout en prenant les précautions nécessaires pour éviter les urtications. La pose d'écopièges sur le tronc, si vous n'avez pas utilisé les 2 moyens de lutte précédents, peut être réalisée à partir de JANVIER. Afin de viser une gestion à long terme, la pose de nichoirs à mésange, proche de vos pins, peut-être un moyen de lutte complémentaire. Les mésanges sont des oiseaux insectivores qui raffolent des chenilles processionnaires.

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHENE



Durant l'été (fin juillet), des papillons émergent et les femelles pondent leurs œufs sur de fins rameaux. Ces œufs n'écloreont qu'au début du printemps suivant (avril). Après 2 à 3 mois au cours desquels se succèdent six stades larvaires et de nombreuses processions dans l'arbre et au sol, les chenilles construisent un nid sur le tronc ou sous une branche charpentière où elles se nymphosent fin juin.

⇒ **Attention à partir de fin mai** ◀ **DANGER** : les chenilles deviennent très urticantes et le traitement biologique à ce stade larvaire (5ème stade) est inefficace

Que faire à ce moment-là ? Eviter d'aller sous les chênes et dans tous les cas ne pas enlever les nids ou les brûler sans prendre les précautions nécessaires pour éviter les urtications, qui sont plus fortes que celles provoquées par la chenille du pin

Que faire au printemps ? Le traitement biologique préventif est efficace en avril-mai. Pour en bénéficier, inscrivez-vous auprès de votre mairie où des bulletins d'inscriptions sont disponibles entre février et mars de chaque année (clôture des inscriptions fin mars)